AMÉNAGER SON BOISÉ EN MAINTENANT LES MILIEUX SENSIBLES ET LA BIODIVERSITÉ

La collaboration des propriétaires forestiers est essentielle à la sauvegarde de plusieurs espèces en situation précaire. Contrairement à certaines idées préconçues, la protection des espèces et l'aménagement forestier ne sont pas incompatibles. En effet, la faune et la flore sont adaptées à un certain niveau de perturbations naturelles (chablis, épidémies, etc.) qui s'apparentent à divers travaux forestiers.

Les propriétaires de lots boisés peuvent protéger les milieux sensibles et maintenir la biodiversité tout en réalisant des activités d'aménagement forestier. Dès l'étape de la planification, on peut identifier deux grandes stratégies pour atteindre ces objectifs, soit celle de filtre brut qui vise à conserver la qualité des habitats, ainsi que celle de filtre fin qui se définit par l'application de mesures spécifiques pour certaines espèces.

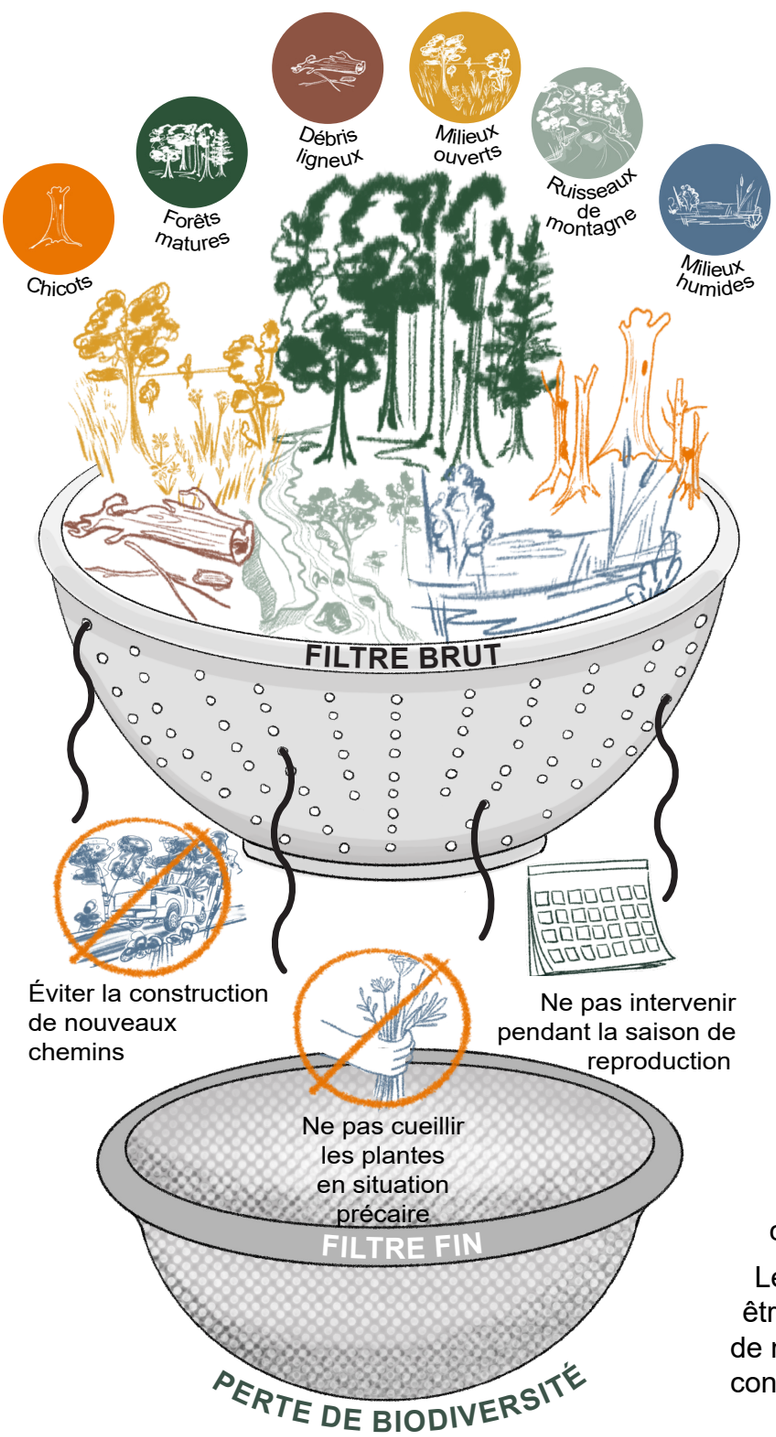

MAINTENIR LES HABITATS (**FILTRE BRUT**)

Sans même savoir qu'une espèce est présente, les saines pratiques d'aménagement forestier protègent déjà en partie les espèces qui y vivent. Par exemple, la conservation de chicots sécuritaires est bénéfique à plusieurs espèces qui s'y abritent. Les fiches portant sur des types ou des structures d'habitats (haut de la figure ci-contre) recommandent des mesures permettant de maintenir un habitat favorable à plusieurs espèces.

MESURES SPÉCIFIQUES À CERTAINES ESPÈCES (**FILTRE FIN**)

Parfois, le maintien des caractéristiques des habitats ne permet pas toujours à lui seul de préserver toute la biodiversité. Certaines espèces nécessitent des mesures de mitigation plus spécifiques. À titre d'exemple, la protection de l'ail des bois nécessite de localiser la colonie pour pouvoir y appliquer des mesures de mitigation comme la réalisation des travaux en hiver.

Les fiches portant sur les espèces doivent être consultées pour connaître les mesures de mitigation spécifiques aux espèces concernées.

RÉPERTOIRE DES OCCURRENCES POUR LES ESPÈCES EN SITUATION PRÉCAIRE

Les espèces en situation précaire sont souvent rares donc généralement difficiles à trouver et à identifier. Il existe un répertoire des occurrences, appelé Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), qui permet de suivre leurs situations et de partager les localisations avec les intervenants qui pourront adapter les pratiques aux besoins de l'espèce. La qualité des occurrences varie. Dans certains cas, il est nécessaire de réaliser des validations sur le terrain.

Nous vous invitons à signaler vos observations sur la présence des espèces en situation précaire (menacées, vulnérables ou susceptibles) à l'adresse suivante : ***quebec.ca/centre-donnees-especes.***

PROTECTION LÉGALE

Il existe différentes législations et réglementations qui assurent la protection des espèces au Québec et au Canada. Au Québec, la ***Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*** protège les espèces désignées comme étant menacées ou vulnérables, ainsi que les habitats floristiques désignés. Pour les espèces fauniques, c'est la ***Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*** qui permet la protection de leur habitat. Au Canada, la ***Loi sur les espèces en péril*** a pour objectif de protéger les espèces fauniques et floristiques en péril.

IL EST, ENTRE AUTRES, INTERDIT DE NUIRE À UNE ESPÈCE MENACÉE OU VULNÉRABLE (RÉCOLTER, EXPLOITER, MUTILER, DÉTRUIRE, ETC.).

Certaines espèces sont vulnérables à la cueillette ou au braconnage. Si vous en êtes témoin, contactez **SOS BRACONNAGE AU 1-800-463-2191.**

GUIDE DES SAINES PRATIQUES

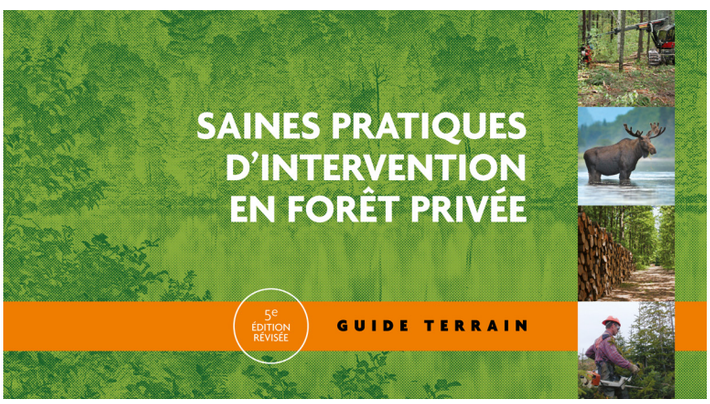

Le ***Guide terrain des saines pratiques d'intervention en forêt privée*** présente des mesures permettant de limiter les impacts des travaux forestiers sur l'environnement.

Pour consulter le guide des saines pratiques, les références et en savoir plus, visitez foretprivee.ca/biodiversite

Fiches réalisées par

CONSERVATION DE LA NATURE CANADA

Fédération des producteurs forestiers du Québec

AFM AGENCE FORESTIÈRE DE LA MONTÉRÉGIE

Partenaires

L'initiative a été rendue possible grâce à la collaboration de plusieurs organismes. Merci au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour son soutien dans la coordination. Elle est également soutenue par la participation financière du gouvernement du Québec, de l'Agence forestière de la Montérégie, de l'ensemble des municipalités régionales de comté de la Montérégie ainsi que l'agglomération de Longueuil dans le cadre de l'Entente sectorielle de développement pour la forêt de la Montérégie. Ce projet a aussi été réalisé avec l'appui financier du gouvernement du Canada agissant par l'entremise du ministère fédéral de l'Environnement et du Changement climatique. Merci à Corridor appalachien pour son implication dans la coordination du financement. Merci à la Fondation de la faune du Québec d'avoir supporté financièrement l'initiative.